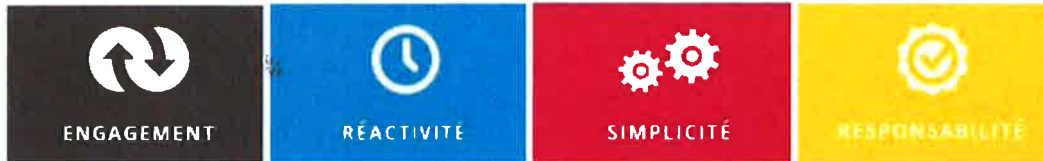


CEC Packaging s'assure au quotidien que ses décisions soient alignées sur ses valeurs et s'engage à ce titre à respecter un code de bonne conduite.



RESPECT DES NORMES DU TRAVAIL

Travail forcé / travail des enfants

Aucun recours au travail forcé et aucun recours au travail des enfants

Liberté d'association et de négociation collective

Reconnaissance et respect des droits de liberté d'association et de négociation collective

Non discrimination

Aucune discrimination dans le recrutement, l'accès à la formation, la promotion, le licenciement.

Salaires

Versement d'un salaire conformes aux normes légales nationales.

Heures de travail

Conformité à la loi nationale pour les heures et jours de travail des employés notamment aux lois relatives au nombre maximal d'heures de travail et du nombre d'heures de repos

INTEGRITE COMMERCIALE

Conformité à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur sur la bonne pratique des affaires et les lois anti-corruption et fraudes

Aucune pratique illégale dans les échanges avec nos clients et nos fournisseurs relatif à l'offre ou l'acceptation d'avantages personnels, aux conflits d'intérêt.

ENVIRONNEMENT

CEC Packaging s'engage à mener ses activités en privilégiant développement durable et démarche responsable, à respecter les lois et les réglementations en vigueur en matière d'environnement. Le principe de précaution sera systématiquement appliqué.

- Nos sites sont validés Imprim'vert et s'engagent à maîtriser l'impact de leur activités sur l'environnement.
- Certifiés chaîne de contrôle FSC, nous pouvons livrer des emballages imprimés sur des matériaux issus de forêts gérées durablement.

Fait à Valence, Le 10 septembre 2018

S. GRAPY
Président

Ph. ARMANET
Directeur Général